



Collège Louis Pasteur

Rentrée 2014
(à coller page 7 du carnet de correspondance)

Vade-mecum

des règles simples à l'usage des élèves

Il est indispensable que chacun respecte ces quelques règles.

Tout adulte de l'établissement a **autorité** sur les élèves et doit faire appliquer ces règles. En cas de manquement les **sanctions** prévues au règlement intérieur s'appliquent.

- 1- **En classe**, j'ai mon matériel (sac, trousse, cahiers...), je m'assois quand le professeur me le permet et après avoir retiré mon manteau. Pendant le cours, en aucun cas je lance des objets, même pour les prêter. A la sonnerie, c'est le professeur qui décide lorsque le cours est réellement terminé et qui donne l'autorisation de ranger mes affaires et de quitter la salle.
- 2- **Dans les couloirs**, je marche tranquillement, sans courir et je ne crie pas. Je n'ai pas à passer par le couloir du rez-de-chaussée si je n'ai rien à y faire.
- 3- **Seulement dans la cour** je peux avoir ma capuche, mon bonnet ou grignoter. Je jette les papiers dans les poubelles et je me range calmement aux sonneries.
- 4- **Sont interdits au collège, y compris pendant les cours d'EPS**, les sucettes et chewing-gums ainsi que le port de la casquette. Par ailleurs l'utilisation du téléphone portable, le port de casque audio ou d'écouteurs sont strictement interdits à l'exception du temps de repas pour les demi-pensionnaires.

Signature de l'élève :

Signature des parents :